

Peine capitale

J'ai écouté avec grand intérêt la dernière intervention du député de Comox-Alberni (M. Anderson), qui a fait allusion à l'entreprise ontarienne Rockwell International. Peut-être est-ce une coïncidence, mais le 3 juin, j'ai reçu un appel téléphonique du directeur de l'usine Rockwell International, située dans la grande circonscription de Parry Sound-Muskoka, dans la ville de Bracebridge. M. Gerry Morrows, directeur de cette usine, téléphonait pour savoir si un député pourrait user de ses bons offices pour l'aider à se lancer dans la fabrication de pièces nécessaires à ces couvercles. Il a dit qu'il se lançait dans cette fabrication, qu'il s'équipait pour fabriquer ces pièces et qu'il voulait commencer immédiatement la production. Il m'a fait savoir qu'il avait des commandes de A & P et de Dominion, de Toronto, ainsi que de Home Hardware qui s'intéressaient à ces produits.

M. Morrows m'a dit aussi que les pièces qu'il avait l'intention de fabriquer seraient en acier inoxydable de qualité 302, de six millièmes d'épaisseur, ce qui est relativement mince. Mais pour fabriquer ces pièces, il devait obtenir un acier spécial. Il avait sept millions de pièces de ce genre en commande et avait pris contact avec Atlas Steel, à Welland, qui ne pouvait l'approvisionner. La société avait donc dû s'adresser aux États-Unis et acheter le matériau à une entreprise de Pittsburgh.

La société espérait donc que le ministère des Finances serait en mesure de faire une remise sur les droits applicables à cet acier spécial, afin que ces pièces soient fabriquées au Canada au lieu d'être importées des États-Unis. On nous a fourni, il y a quelques instants, le nombre de pièces importées des États-Unis l'année dernière. Je me demande donc si les ministériels qui ont quelque influence auprès du ministère des Finances s'assureront ses bonnes grâces, afin que l'acier nécessaire soit importé au Canada en franchise ou tout au moins qu'on accorde à ces fabricants une remise des droits de douane, une fois l'acier importé. D'après ce que je comprends, ils vont...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL**MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES INFRACTIONS GRAVES**

Le Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit lu

[M. Darling.]

pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'avais à peine amorcé mon discours sur la peine capitale. Toutefois, j'ai bel et bien signalé que le cabinet et les partisans de l'abolition ne semblent pas vouloir entendre l'opinion de la majorité des Canadiens. J'ai aussi posé la question de savoir si un député doit voter selon sa conscience ou selon l'opinion de ses mandants. Je suis absolument convaincu que lorsqu'il s'agit d'une question chargée d'émotivité comme la peine capitale, par opposition, mettons, à une question fiscale ou monétaire, à propos de laquelle les renseignements et les données sont à la disposition du député plutôt qu'à celle de ses mandants, alors le député doit voter selon le vœu de ses mandants.

J'ai alors fait remarquer ce que tout autre partisan du maintien de la peine de mort aurait fait observer avant moi, savoir que le gouvernement actuel n'a pas observé la loi, notamment en ce qui concerne la peine de mort ou d'autres problèmes comme les grèves illégales, l'immigration et le reste. Nous avons pu constater depuis un certain nombre d'années ce qui peut arriver quand des éléments d'une société décident de vivre selon leurs propres lois, comme le gouvernement actuel semble le faire, en faisant fi des lois établies par leurs pairs en vue d'assurer l'ordre public dans notre société. On a donné à ces gens les noms de hippies, yippies et autres noms du genre. La vérité, c'est que ce sont des ratés incapables de s'adapter à la réalité et peu disposés à se conformer ne serait-ce qu'à des normes minimales de comportement social normal. Ils ne se rendront probablement jamais compte qu'ils ont en fait prouvé l'argument que nous avons tenté de démontrer.

Les lois et les normes de comportement sont nécessaires et, en fait, essentielles à la survie de toute société, et toutes les activités et la conduite des membres de la société doivent non seulement servir leurs propres fins individuelles, mais doivent également servir aux besoins collectifs de la société. Ces gens qui suivent le conseil du premier ministre (M. Trudeau) et s'entêtent à faire comme bon leur semble agissent à l'instar d'une drogue sur la société, à l'instar de sangsues qui prennent tout ce qu'il y a à en tirer et rendent aussi peu que possible.

L'abus qu'on fait actuellement de la caisse d'assurance-chômage n'est qu'un exemple. Nous pouvons être reconnaissants, monsieur l'Orateur, que le nombre de gens qui pensent et agissent ainsi soit relativement peu élevé, et que la plupart des Canadiens tiennent à gagner leur vie et à prendre part à l'œuvre commune. Le problème, cependant, c'est que le cabinet fédéral a décidé de faire comme il l'entendait depuis des années en ce qui concerne la peine capitale, et nous avons vu quel tort cela lui a fait.

Les gens écrivent pour demander ce qui ne va pas au cabinet à Ottawa. Ils écrivent non seulement aux ministres du cabinet, mais à tous les députés des deux côtés de la Chambre. Ils demandent pourquoi le cabinet commue continuellement les sentences de mort imposées par nos tribunaux, selon les lois du pays, même s'il n'y a aucune recommandation de grâce. Les citoyens écrivent pour exiger la démission du solliciteur général (M. Allmand) et du ministre de la Justice (M. Basford) et leur remplacement par des ministres qui respecteront les lois du pays.